

Département de la Loire  
Canton de Charlieu  
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, , GOUJON Mickaël, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, RIVIERE Mickaël, Patrick LARRAY, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, , Magali BOULLIER.

Absents : SEIGNERET Ludivine, GASDON Maxime.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : HETSCH Jean-Marc (à Hubert MONDIERE), LACOUR Danielle ( à Charles BRUN).

Secrétaire de séance : Hubert MONDIERE

Date d'envoi de la convocation : 22 septembre 2022.

---

**SUBVENTION VERSEE AU COMITE DES FETES POUR LE FEU D'ARTIFICE.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention, faite par le Comité des Fêtes, pour le financement du feu d'artifice de l'année 2022.

Monsieur le Maire propose de financer la moitié du feu d'artifice de l'année 2022 (le prix du feu d'artifice étant de 1 957,00 € TTC), soit 978,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 978,50 € au Comité des Fêtes pour financer le feu d'artifice de l'année 2022.

Fait et Délibéré à Pradines, le 27 septembre 2022.

Le secrétaire de séance,  
Hubert MONDIERE

Le Maire,  
Charles BRUN